

Crise sanitaire et réponses solidaires

La COVID 19 et le monde du travail

La crise sanitaire a eu un effet immédiat et brutal sur le monde du travail, freinant net un grand nombre d'activités. Elle a aussi mis en évidence l'importance cruciale de la sécurité sociale, tant pour le financement

du système de santé qu'en matière d'allocations de chômage. Forte de ses 20 000 sociétaires oeuvrant dans les secteurs les plus variés, Smart s'est révélée un bon poste d'observation pour ce qui concerne les travailleur.euses

dits «atypiques». Retour sur une situation d'exception où l'on a vu les mécanismes de solidarité déployés au sein de la coopérative jouer pleinement leur rôle protecteur.

Une situation exceptionnelle. Des effets à long terme

Au printemps 2020, la Belgique et la France ont fait l'objet de mesures exceptionnelles de confinement, alors que la pandémie de la COVID19 a contraint progressivement environ quatre milliards de personnes dans plus de 60 pays au monde à des conditions similaires, qui ont modifié radicalement nos conditions matérielles de vie et nos habitudes.

La crise sanitaire s'est aussi immédiatement transmise à la sphère économique; les cours de la bourse ont chuté et, dans de nombreux pays, les mesures de confinement ont conduit à un choc de grande ampleur, sans équivalent dans l'histoire récente. En effet, contrairement à la crise de 2008, la crise actuelle ne trouve pas son origine dans le monde financier mais plutôt dans

les entraves de l'économie que l'on appelle «réelle». Elle affecte simultanément, comme les crises qui suivent les catastrophes naturelles, l'offre et la demande. C'est donc probablement à cause de sa particularité que le Fonds Monétaire International lui a déjà donné un nom qui rappelle les super-productions de Hollywood: *The Great Lockdown*.

Les mesures de confinement nécessaires pour limiter l'épidémie en évitant la saturation des structures sanitaires, fragilisées par des décennies de réformes néolibérales faites au nom du new public management, ont entraîné le blocage de nombreuses activités productives, mettant à mal de nombreux secteurs de l'économie. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a



Bouche d'incendie au temps du confinement. Photo CV.

récemment révisé à la hausse ses estimations sur la perte d'emplois et calcule que cette récession pourrait entraîner la suppression de plus de 200 millions de postes dans le monde¹. Parallèlement, plusieurs

¹ Voir Barroux R. « [La crise peut devenir une catastrophe humanitaire pour les travailleurs de l'économie informelle](#) » 30/04/2020

gouvernements ont eu recours à des mesures extraordinaires pour réformer, dans un sens régressif, le droit du travail.²

La normalité est suspendue. Au lieu de nous induire à la nostalgie, cet arrêt provisoire peut nous faire penser que la 'normalité' d'avant, comme un slogan apparu au sein des soulèvements populaires chiliens

nous l'a rappelé³, faisait partie du problème: le but est de ne pas y retourner. La crise nous oblige à réfléchir non seulement à des politiques à court terme pour contrer la spirale qui conduirait de la chute de la production et des revenus à celle du système financier, mais à mettre à l'ordre du jour un changement radical de notre économie et de notre

société. Il s'agirait d'imaginer des formes de production moins destructrices pour les écosystèmes et le vivant, de faire de la santé un droit garanti à tou·tes (et non soumis à la logique du marché) et enfin d'améliorer les formes de la protection sociale et de l'étendre aux catégories de travailleur·ses atypiques qui en sont exclus.

Un monde du travail fragmenté

La crise présente, en effet, une fois de plus a mis en évidence la stratification qui existe dans le monde du travail et dans les formes de protection sociale qui y sont associées. Là où la poursuite de l'activité était possible, les conditions de travail ont été fortement affectées par des mesures de précaution sanitaire qui ont conduit notamment au déplacement de travail vers des lieux à usage domestique, pas forcément adaptés à une activité professionnelle. Le télétravail a concerné un emploi sur quatre en France, pour environ 8 millions de personnes, et une proportion sensiblement plus élevée en Belgique: six emplois sur dix pour environ 2,8 millions de travailleur·ses.

Mais beaucoup de secteurs ont connu un ralentissement

important, voire une cessation complète de leur activité, ce qui a entraîné un chômage de masse. L'Office National de l'Emploi a dénombré en Belgique, pour les mois de mars, avril et mai, autour d'un million de salarié·es touché·es par des mesures de chômage temporaire, partiel ou complet, avec un pic en avril de 1.167.464 travailleur·ses en chômage temporaire.⁴ Les ouvriers·ères ont été sensiblement plus touché·es par ce chômage que les employé·es, que l'on prenne en compte le nombre de personnes concernées (en avril, 658.139 ouvriers·ères, 509.311 employé·es et 14 travailleur·ses dont la qualification n'était pas connue) ou la quantité de jours chômés (toujours en avril: 10.739.320 jours pour les ouvriers·ères et 7.738.119 pour

les employé·es). Il est clair que le travail manuel ne peut s'effectuer à distance. Notons aussi que les chômeurs ont été plus nombreux que les chômeuses. Il est probable que la présence massive des femmes dans des secteurs retenus comme essentiels tels que la santé ou le commerce d'alimentation, y soit pour quelque chose.

À ces données relatives aux salariés, il faut ajouter les mesures destinées, dans l'urgence, à soutenir les indépendant·es. Ainsi, à partir de la mi-mars, ceux qui étaient touchés par le confinement imposé en Belgique ont pu bénéficier d'un **revenu de remplacement mensuel: le droit passerelle**.⁵ Selon le site Acerta, près de la moitié des indépendant·es du pays ont fait appel à ce droit passerelle

² À ce sujet la Confédération Européenne des Syndicats a exprimé ses préoccupations dans un rapport publié le 16 avril et téléchargeable sous ce [lien](#).

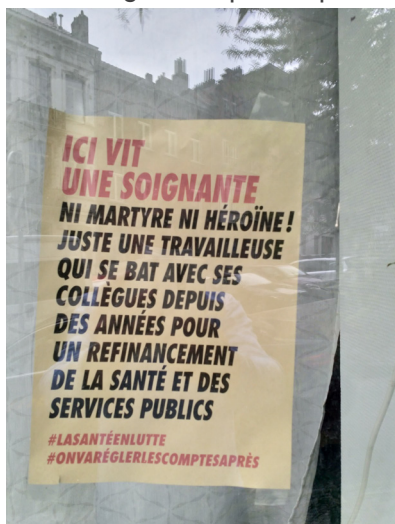
³ Voir <https://twitter.com/Hanzelvc/status/1243240540692496384?s=20>

⁴ Voir le [site de l'Office National de l'Emploi](#)

⁵ <https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/droit-passerelle-pour-independants>

durant les mois de mars, avril et mai.⁶ Des mesures du même ordre ont été adoptées en France. Il semble qu'en général, les indemnités perçues ont permis aux indépendant·es de couvrir au moins leurs frais fixes, ce qui a limité les risques de surendettement et de faillite.

Tant pour les salarié·es classiques que pour les indépendant·es, la sécurité sociale, et en particulier la possibilité, pour les travailleur·ses privé·es d'emploi, d'obtenir un revenu de remplacement, a permis d'atténuer les effets de la crise sanitaire, alors que cette crise a eu des conséquences économiques dévastatrices pour les travailleur·ses dans les pays où n'existent pas d'allocations de chômage. N'empêche que



Bruxelles, fenêtre, avril 2020

beaucoup de personnes qui n'entrent pas dans les cases standard de la sécurité sociale, comme les sans-papiers condamnés à travailler au noir, nombre d'étudiants actifs le week-end dans l'Horeca, des travailleur·euses précaires vivant de débrouille en passant d'un petit boulot à l'autre sont restées sur le carreau, privées pendant plusieurs mois de toute rentrée financière.⁷

Comme à l'accoutumée, Smart s'est révélée un bon poste d'observation en ce qui concerne les travailleur·ses dit·es «atypiques», soit ceux qui ne bénéficient pas de contrats de travail à durée indéterminée mais exercent une ou plusieurs activités professionnelles de façon autonome, travaillant par intermittence, au gré des projets, des opportunités ou des client·es qui se présentent. La crise sanitaire s'est traduite chez Smart par une baisse significative du chiffre d'affaires global de ses sociétaires, empêché·es de travailler normalement. Cette baisse a forcément affecté l'entreprise tout entière, comme l'annonçait déjà son rapport d'activité 2019, à propos des perspectives qui se dessinent pour 2020 :

« Le groupe a connu une baisse de son volume d'affaires global de l'ordre de -14% en mars, -64% en

avril et -66% en mai. Il est difficile d'établir une prévision pour le chiffre d'affaires de l'année 2020. Celui-ci devrait, selon les hypothèses réunies à la date de rédaction du présent document⁸ se solder par une réduction de 30%.

Cette forte diminution du chiffre d'affaires correspond principalement à des annulations de commandes, ce qui a un impact significatif sur l'activité de nos sociétaires et leurs possibilités de se verser une rémunération ou d'engager des frais au profit de leur activité. »⁹

Certain·es travailleur·euses ont néanmoins pu s'adapter à la situation, en se recentrant sur du télétravail, quitte à réduire leurs tarifs quand ils n'étaient pas en mesure d'offrir intégralement leurs services habituels ou pour conserver des client·es dont le pouvoir d'achat a été amoindri. Dans le cas des activités de Smart, ce phénomène a concerné des professions telles que le journalisme, le graphisme, le coaching sportif, la production vidéo, la psychothérapie, l'enseignement des langues étrangères, etc. Là où elles prévoyaient une prestation « relationnelle » de travail, ces activités ont été déplacées dans les espaces numériques grâce à l'utilisation de plateformes de vidéoconférence, voire d'un

⁶ <https://www.acerta.be/fr/a-propos-dacerta/dans-la-presse/six-fois-moins-dindependants-font-appel-au-droit-passerelle-apres-le-confinement>

⁷ Voir à ce propos Auriane Lamine, « [Le droit social, un amortisseur du choc du confinement](#) », in Julien Charles et Samuel Desguins (coord.), *Aux confins. Travail et foyer à l'heure du déconfinement*, coéd. CESEP, TED-UCLouvain, UCL Saint-Louis Bruxelles, 2020

⁸ C'est-à-dire début juin 2020.

⁹ Smart, [Rapport d'activité 2019](#), p. 90

simple téléphone.

Les contraintes de la crise sanitaire ont offert à certaines professions, comme webmasters ou infographistes, l'opportunité de multiplier leur volume d'activité, grâce à la demande accrue en matière de digitalisation. Le travail a aussi augmenté dans le secteur de

la livraison à domicile et de la couture, vu la nécessité de réaliser des masques en urgence. Pour d'autres, au contraire, l'inactivité a été totale: cela a été notamment le cas dans les secteurs du spectacle vivant (concerts, théâtre, cirque...), de l'événementiel (foires, expos, marchés d'artisanat...) ou

encore de certaines activités de l'Horeca, autant de secteurs largement représentés au sein de Smart. Du jour au lendemain, à l'annonce des mesures de confinement, la grande majorité de ces travailleur·ses s'est retrouvée à l'arrêt, avec des conséquences pécuniaires et psychologiques parfois lourdes.¹⁰

Smart face à la crise : différents dispositifs de solidarité

Au-delà des mécanismes institutionnels de sécurité sociale, cette crise a engendré des mouvements de solidarité inédits, comme chacun a pu s'en rendre compte. Smart n'a pas été en reste. La coopérative a entrepris une série d'actions à portée à la fois concrète et politique, qui illustrent la multiplicité de ses niveaux d'intervention.

1. Un énorme travail a d'abord été nécessaire pour s'adapter, dans l'urgence, à cette situation totalement inédite, en fonction des informations qui provenaient des autorités gouvernementale au compte-goutte. Du côté des équipes de Smart, la mise en œuvre de nouvelles procédures a demandé un investissement humain considérable. Le service juridique, d'abord, a dû analyser la portée exacte des textes légaux. Parallèlement, toutes les conseiller·es ont accompagné à distance les sociétaires dans la constitution de dossiers de

demande d'indemnité, après que des droits leur ont été reconnus. Au niveau informatique, il a fallu développer l'outil pour la production de nouveaux documents sociaux et de déclaratifs jamais automatisés auparavant, ainsi que pour répondre à une situation sans précédent, celle de contrats bel et bien valides qui ne donneraient pas lieu au paiement d'un·e client·e mais à une indemnité de chômage.. Enfin, aspect primordial de la relation aux sociétaires: le service com s'est attelé à la diffusion sur kronik, rubrique créée sur le site de Smart pour l'occasion, d'une information fiable et claire constamment réactualisée.

2. Par ailleurs, le constat d'un certain nombre de carences dans les mesures prises par les pouvoirs publics a conduit Smart à s'investir énergiquement dans des actions de plaidoyer: une démarche qui peut paraître éloignée des réalités

quotidiennes des membres, mais qui a abouti à des résultats tangibles et a permis de poser une première petite pierre dans la construction des droits des travailleur·ses autonomes. En collaboration avec divers partenaires et principalement des syndicats, Smart a réclamé aux pouvoirs publics de prendre en considération la situation des travailleur·ses autonomes. En effet, au départ, les mesures gouvernementales ne s'adressaient qu'aux indépendant·es et aux salarié·es en CDI ou CDD de longue durée. Cette action a débouché sur deux résultats notables =

— **Le droit au chômage temporaire "covid" a été élargi** aux salarié·es ne disposant que de contrats de très courte durée. Au début du confinement, les contrats prévus pour le futur (par exemple pour la durée d'une tournée estivale), ont été purement et simplement annulés. Les travailleur·ses

¹⁰ Lire l'analyse de Stéphane Veyer, "Traverser la crise en solitaire : promesses et réalités du travail autonome" in Julien Charles et Samuel Desguin (cord.), op. cit., p. 94

concerné·es ne pouvaient pas alors bénéficier d'un chômage temporaire (on ne peut être mis en chômage temporaire que dans le cours d'un contrat en exercice). Suite à des interpellations répétées de Smart et de nombreuses autres organisations et personnalités, la ministre en charge des Affaires sociales, Madame De Block a pris la décision d'admettre au chômage temporaire, sous certaines conditions, certaines catégories d'intermittent·es privé·es de leurs contrats de travail suite au confinement.¹¹ Le travail de lobbying ne s'est pas arrêté là pour Smart puisque, toujours en partenariat avec des instances syndicales, elle a dû encore batailler ferme pour faire appliquer pleinement, par l'ONEM, la décision prise.¹²

- **La question du statut d'artiste** a retrouvé une place dans l'agenda politique fédéral. Après plusieurs mois de négociations entre partis, et malgré une opposition constante de la NVA, la Chambre des Représentants a adopté en juillet dernier quatre mesures Covid d'aides aux artistes: "l'autorisation temporaire du cumul d'allocations de chômage et de droits d'auteur·trices, la prolongation pendant sept mois du dispositif de non-dégressivité du chômage, la même prolongation concernant le délai durant

lequel l'artiste peut refuser un emploi hors secteur, et l'assouplissement de l'accès au statut d'artiste pour les jeunes frappé·es par la crise de la Covid."¹³ Même si ces mesures sont limitées dans le temps, elles n'en représentent pas moins une prise en compte de la spécificité de ces professions.

3. Au-delà de ces initiatives destinées à parer au plus urgent, Smart a aussi plaidé pour que les coopératives d'emploi et les entreprises partagées soient prises en compte dans les plans de relance de la Région bruxelloise. C'est ainsi qu'une enveloppe de 2 millions d'euros a pu être libérée. Grâce à ce fonds, finance.brussels pourra octroyer des prêts à taux réduit aux coopératives d'emplois actives dans la Région de Bruxelles-Capitale, qui pourront, à leur tour, accorder des prêts à leurs membres entrepreneur·es pour les aider à relancer leurs activités.¹⁴

4. Smart a aussi développé des actions de solidarité intrinsèques, sur la base de ses outils mutualistes et de ressources propres, qui trouvent appui dans le fonds de garantie salariale qu'elle a constitué pour assurer à ses sociétaires le paiement de leur prestation à brève échéance, même si leur client·e est

défaillant. La coopérative a pris diverses initiatives pour aider ses sociétaires à dépasser le cap difficile que rencontraient beaucoup d'entre elles et eux :

- Instauration d'un mécanisme d'avance de notes de frais liées à une prestation à venir, afin de redonner des capacités d'entreprendre à ses membres
- Instauration d'un mécanisme d'avance de trésorerie à taux zéro
- Suspension de la récupération des dettes des sociétaires vis-à-vis de Smart
- Création d'un fonds de solidarité individuel pour soutenir, en toute discrétion, certain·es sociétaires connaissant une situation critique
- Possibilité de suspension des loyers pour les résident·es dans les espaces partagés de Smart (BAF, La Vallée, etc.)
- Développement et financement, durant la période de confinement, d'un catalogue de formations à distance gratuites.

5. Depuis 2017 Smart offre la possibilité à ses sociétaires, sous certaines conditions, de travailler sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein ou partiel. Grâce à ce dispositif, les sociétaires en CDI ont pu bénéficier rapidement des mesures de droit communes liées au «chômage Covid», préservant

¹¹ Lire <https://smartbe.be/fr/news/covid-19-reitere-son-appel-aux-pouvoirs-publics/>

¹² Voir le communiqué de presse relatif à cette interpellation de l'ONEM

¹³ Alain Lallemand, «Politique culturelle: enfin, quatre mesures fédérales ponctuelles d'aide aux artistes», in Le Soir, en ligne le 9/07/2020

¹⁴ Voir <https://1819.brussels/blog/covid-19-le-gouvernement-bruxellois-accorde-2-millions-daides-aux-entrepreneurs-des>

ainsi au maximum la santé financière de leurs activités.

6. Enfin, Smart a aussi contribué à l'[opération Masks Brussels](#). Il s'agissait au départ d'une action de solidarité à destination des soignant·es nommée « Masques solidaires », qui reposait sur le travail bénévole et visait à la création d'une ligne de production de masques réutilisables, durables et produits localement. Smart est

intervenu dans le processus pour proposer un cadre de travail formalisé et reconnu dans lequel les couturières seraient rémunérées correctement. Cette opération a impliqué deux autres entreprises d'économie sociale : [Travie](#), une entreprise de travail adapté qui fournissait aux couturières les matériaux nécessaires, et [Urbike](#), coopérative de cyclo-livraison qui s'est occupée, pendant la

phase bénévole de l'opération, de l'acheminement du matériel puis des masques. L'ensemble de l'opération est décrite en détail dans un autre article.¹⁵ Même si toutes les leçons n'en ont pas encore été tirées, on retiendra que cette opération a au moins eu le mérite de faire valoir que la solidarité ne pouvait pas s'exercer en s'appuyant sur l'exploitation d'un travail gratuit.

Le monde normal sera solidaire

La crise sanitaire a éclairé d'un jour cru de violentes contradictions de notre société, en particulier en ce qui concerne le rapport au travail. Faute de protection suffisante, certaines catégories de travailleur·ses qui relevaient de secteurs jugés indispensables à la survie de la société ont été surexposées aux risques de contamination, le payant parfois de leur vie. La valorisation symbolique et le marques de sympathie dont ces professionnels ont fait l'objet de la part de la population par des biais originaux (applaudissements, banderoles aux fenêtres, petits mots sur les poubelles...) ne doit pas faire oublier que leurs métiers sont généralement peu valorisés : maigres salaires, horaires pénibles, faible considération... Le sous-financement chronique du système de santé, voulu par les politiques néolibérales, a

montré ses effets mortifères. La misère a gagné du terrain. Pour la première fois depuis des décennies, la faim s'est montrée au grand jour, menaçant des personnes – artistes, étudiants, freelances de toute espèce – jusque-là à l'abri d'une telle épreuve.

En réponse, de nombreuses initiatives solidaires ont vu le jour, comme la distribution de colis alimentaires ou la confection bénévole de masques... Face aux répercussions du confinement sur les entreprises, les mécanismes de sécurité sociale, ceux du chômage en particulier, ont joué pleinement. Le libéralisme a fait de la concurrence le moteur de la vie économique. Il est pourtant apparu à l'évidence que, sans les mécanismes publics de solidarité, des pans entiers de la population auraient été conduits à la misère, ce qui

aurait davantage encore affecté l'économie.

La taille d'une coopérative comme Smart, sa capacité d'organisation, son implantation interprofessionnelle, la trésorerie dont elle dispose grâce à son mécanisme de mutualisation des ressources, lui ont permis de jouer un rôle très actif en



Liège, printemps 2020

¹⁵ Stéphane Veyer : <https://smartbe.be/fr/comprendre/publications/education-permanente/le-monde-dapres-sera-t-il-une-mascarade/>

faveur d'une solidarité à grande échelle, en travaillant sur différents niveaux. Sur le plan politique, elle a pesé de tout son poids pour que le droit au chômage temporaire soit élargi aux salarié·es ne disposant que de contrats de très courte durée. En tant qu'entreprise partagée et structure d'économie sociale, elle a pris des dispositions pour aider ses sociétaires à relancer leurs activités. Grâce à ses

équipes mutualisées, elle a pu intervenir au plan individuel, en donnant un coup de pouce ainsi que des formations gratuites à certain·es sociétaires. Enfin, grâce à ses partenariats avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, Smart a pu stimuler un secteur assez fragile comme celui de la couture et l'accompagner dans la construction d'une filière de production locale.

De telles initiatives indiquent sur quoi devrait s'appuyer la normalité de demain, dans un monde où la recherche de solutions et la création de mécanismes de solidarité permettent à chacun de jouir de ses droits de travailleur·se et de mener une vie bonne.

Marcella MILITELLO
Federico PULETTI
Carmelo VIRONÈ

Août 2020

Sources et ressources

CECOP, *[Non standard and platform workers impacted by the COVID-19 crisis. A worker-owned cooperatives' perspective](#)*, Policy Paper, juillet 2020,

Julien CHARLES et Samuel DESGUINS (coord.), *[Aux confins. Travail et foyer à l'heure du déconfinement](#)*, coéd. CESEP, TED-UCLouvain, UCL Saint-Louis Bruxelles, 2020

Stéphane VEYER, *[Le monde d'après sera-t-il une mascarade?](#)*, Ed. en ligne Smart, 2020
<https://kronik.smart.coop/>